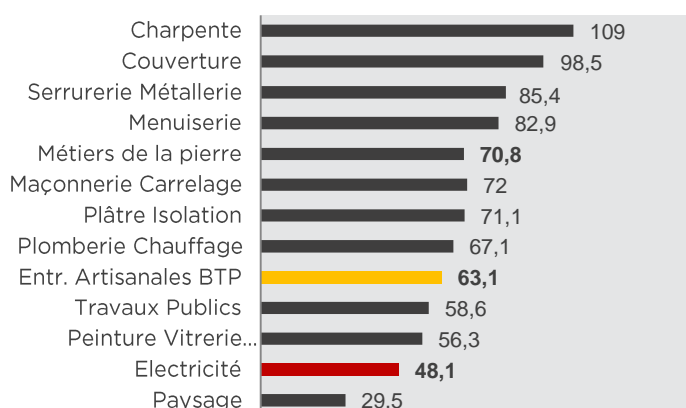


# FICHE SINISTRALITÉ 2016 - ÉLECTRICITÉ

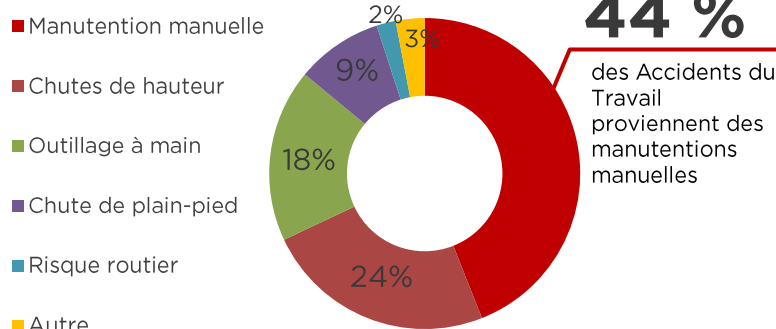
## ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Salariés	71 386	69 714 ↓	70 605 ↗
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	3 783	3 574 ↓	3 395 ↓
Décès	6	1 ↓	3 ↗
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	249	207 ↓	204 ↓
Journées perdues	219 782	213 958 ↓	206 669 ↓

### Accidentologie selon l'activité (IF)



### Cause des accidents



## ACCIDENTS DE TRAJET

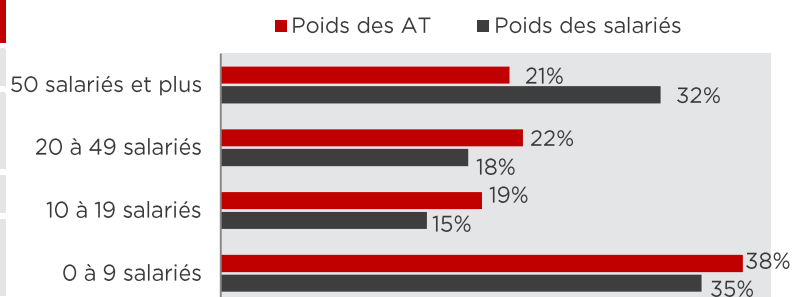
Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Accidents trajet	270	246 ↓	192 ↓
Nouvelles IP	24	13 ↓	14 ↗
Décès	2	1 ↓	2 ↗

### 66 JOURS



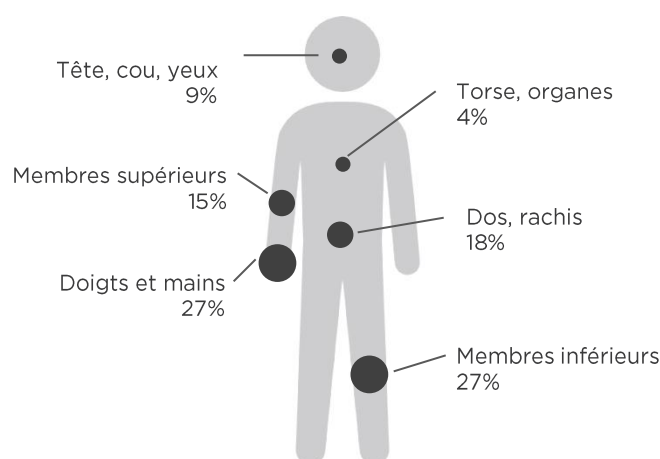
Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2016.

### Répartition des AT par taille d'entreprise



Les entreprises de 0 à 9 salariés, dans le secteur de l'électricité représentent 35% de la totalité des salariés et 38% du total des accidents de travail.

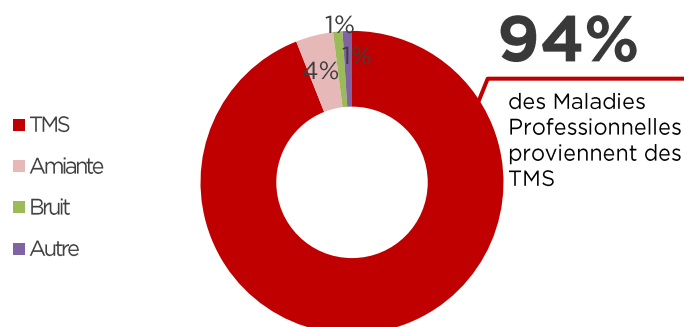
### Siège des lésions



## MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Maladies Prof.	174	188 ↗	190 ↗
Nouvelles IP	79	95 ↗	96 ↗
Décès	0	0 →	0 →
Journées perdues	35 045	39 564 ↗	42 136 ↗

### Répartition des MP par catégorie



**1 SALARIÉ SUR 21**  
victime d'AT en 2016



**1 ACCIDENT TOUTES LES 31 MINUTES**  
Jours ouvrés, heures travaillées

# FICHE SINISTRALITÉ 2016 – ÉLECTRICITÉ

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2016 dans les entreprises artisanales d'électricité (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres\* ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM.

\*Le terme « sinistre » désigne tout accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



**PÉRIMÈTRE**  
Electricité



**CIBLE**  
Salariés des  
entreprises artisanales



**PÉRIODE**  
Année 2016

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales d'électricité pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

## INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

## DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). L'activité électricité est associée au code NAF 4321A.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle, elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

## FAITS MARQUANTS

L'année 2016 enregistre, une baisse du nombre d'accidents de travail (-5%) et d'accidents de trajet (-22%) mais les maladies professionnelles sont en hausse (+1,1%)

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés d'entreprises de plus de 50 salariés sont moins exposés aux accidents de travail, puisqu'ils concentrent 21% des AT survenus en 2016 mais constituent 32% de l'effectif salarié de ce secteur. En revanche, les entreprises de tailles inférieures à 50 salariés sont plus exposées aux accidents de travail.

Les maladies professionnelles sont à 94% des troubles musculo-squelettiques (TMS) ; affections qui touchent particulièrement les muscles, les tendons, les nerfs et les articulations (cartilages, ménisques...). Les affections les plus fréquentes sont les douleurs articulaires, coiffe des rotateurs à l'épaule, lésion du ménisque, lombalgies, tendinites (épicondylite au coude...) et le syndrome du canal carpien.